

République Islamique De Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

----- CMAP -----

Termes de Référence

**Etude sur la mise en place d'un système national
d'innovation (SNI)**

Nouakchott, Septembre 2014

I) Contexte

L'innovation constitue le principal garant des gains de productivité d'une économie et donc de la pérennité de sa croissance, d'où l'importance exceptionnelle que revêt la performance d'un système national d'innovation.

L'actuel processus de mondialisation de la Recherche et Développement (R&D) jette de nouveaux défis au système de l'innovation notamment pour les pays en développement. La concurrence en la matière s'est intensifiée: des États comme la Chine et l'Inde entrent en scène et deviennent les bénéficiaires d'investissements massifs en R&D. Par ailleurs, de nouveaux concurrents apparaissent, de plus en plus nombreux, sur les marchés mondiaux de la R&D et des biens et services à fort coefficient de savoir-faire.

Dans ce cadre, le concept de systèmes d'innovation (Clark, 1990, 1995, 2001; Edquist, 1997, 2001; Ekboir et Parellada, 2002; Hall et al., 1997, 1998, 2001a, 2002; Hall et Clark, 1995; OCDE, 1997; Spielman, 2005) propose une conception qui permet de considérer les processus d'innovation dans une perspective systémique. Dans ce contexte, il y a lieu d'identifier les différents acteurs de l'innovation et les institutions officielles et informelles qui structurent les processus d'innovation, la nature et les caractéristiques de leurs interactions, et d'en analyser les rôles.

Cela met en lumière l'importance de cinq groupes d'acteurs et de leurs interactions, à savoir : la recherche universitaire, les grandes entreprises, les *start up*, l'État et les collectivités locales.

Plus récemment, le concept retenu est celui de « **Système d'Innovation et de Construction de Compétences** » qui a été présenté pour la première fois par le groupe Globelics en 2002 lors d'une Conférence Internationale sur les Systèmes d'Innovation à l'Université d'Aalborg. Cette notion a été élargie aux PED et Lundvall (2013) a rappelé son importance dans les économies du Sud :

- La « construction de compétences » permet de comprendre comment les PED peuvent transformer la croissance économique reposant sur une forte demande de matières premières vers le développement de capacités d'innovation dans l'industrie et les services ; L'assimilation des capacités basées sur la science et technologie est problématique dans ces pays. ;
- La « construction de compétences » permet ensuite de comprendre le rôle de l'ingénierie et des capacités d'innovation dans le développement économique ; La construction de compétences peut combiner la formation formelle à différents niveaux avec la promotion de l'apprentissage basé sur l'expérience ;
- Le « construction de compétences » s'associe également à la forte présence de capital étranger dans l'agriculture et l'exploitation de matières premières ; On peut y voir ici une réelle source d'apprentissage technologique basée sur la capacité d'absorption des connaissances étrangères et la capacité à négocier avec les principaux investisseurs étrangers ;
- Enfin, les liens entre le secteur formel à forte valeur ajoutée et le secteur informel sont essentiels pour la « construction de compétences » des économies du Sud ; Le rôle du secteur informel peut être vu comme une importante source d'innovation ; Les activités informelles peuvent en ce sens être influencées par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Dans ce contexte, dans les pays en développement, et notamment en Mauritanie, l'innovation constitue un moteur majeur de la croissance économique, de la productivité, de la compétitivité et de la création d'emplois. La compétitivité de la Mauritanie est influencée de façon significative par la capacité d'innovation de son tissu économique et de ses acteurs, tant publics que privés, et par leur dynamique collective. L'innovation ne peut donc être abordée que de manière globale et partenariale, en impliquant l'ensemble des acteurs en Mauritanie, dans le cadre d'une approche de « **Système National d'innovation** ».

Dans ce cadre, en Mauritanie, compte tenu de la faible diversification de l'économie mauritanienne et de la quasi-absence de transformation, il s'avère essentiel de jeter les bases d'une stratégie de développement fondée sur l'innovation dont le climat doit être amélioré.

Cette stratégie peut s'appuyer, néanmoins, sur les efforts notables réalisés, notamment: l'assainissement des finances publiques et des structures bancaires, l'amélioration du climat des affaires, des investissements dans les infrastructures, y compris les télécommunications, avec la création d'une Autorité de régulation relativement performante; des approches relativement innovantes dans la fourniture des services de base et des réformes éducatives, visant à accroître la scolarisation de base et à consolider l'enseignement supérieur, tout en évitant son expansion excessive. Cependant, les acteurs privés semblent peu enclins à investir dans l'inconnu. On observe toutefois des initiatives pionnières et prometteuses dans le secteur public, dans le secteur éducatif, et de la part d'ONG. Ces initiatives témoignent de l'existence d'un potentiel d'innovation qu'il importe de valoriser et d'accroître.

Comme l'innovation est amplifiée par la conjonction de multiples facteurs, touchant à l'esprit d'entreprise, la formation, la recherche, l'industrie, la finance et l'application de connaissances diverses, et elle s'épanouit dans un contexte favorable aux initiatives nouvelles. Il en résulte que les réformes clés pour le climat de l'innovation comprennent le développement de l'entreprise, la formation et la gouvernance.

Para ailleurs, en matière de recherche scientifique en Mauritanie, une étude exploratoire publiée par le Centre de Recherches pour le Développement International CRDI (Canada) en janvier 2005 relevait quatre points faibles à savoir : l'absence d'une stratégie nationale bien définie, le manque de complémentarité entre les organismes de recherche, le déficit de communication et la faiblesse des moyens financiers et humains dédiés à la recherche.

Dans cette optique, le CMAP envisage dans le cadre de son plan d'action 2014, de réaliser une étude **sur la mise en place d'un système national d'innovation (SNI) en Mauritanie.**

La problématique à laquelle nous tenterons d'apporter des éléments de réponse est :

Comment la Mauritanie peut-elle concevoir et mettre en œuvre dans le contexte actuel, un Système National d'Innovation de manière à ce qu'il contribue efficacement à son développement durable ?

II) Objectifs

L'étude vise à analyser les modalités et conditions de mise en place d'un système d'innovation national en Mauritanie. Cela permettra de jeter un regard sur les performances réalisées, comprendre et identifier les forces, faiblesses, opportunités, contraintes et les principaux défis en la matière.

Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, cette étude visera à :

- Etablir un état des lieux et dresser une typologie des éléments et/ou acteurs existant en matière d'innovation, de R & D et de gouvernance de la recherche scientifique en Mauritanie,
- Procéder à un diagnostic et une analyse SWOT en la matière,

- Proposer une structuration stratégique pertinente et réaliste d'un SNI pour le cas de la Mauritanie, tenant compte des opportunités et contraintes identifiées.

III) Résultats attendus :

Parmi les résultats escomptés, on peut citer :

- Les grandes lignes d'un Système National d'Innovation (SNI) approprié et réaliste sont proposés pour la Mauritanie,
- Des recommandations stratégiques et opérationnelles sont formulées pour la promotion du climat d'innovation en Mauritanie.

IV) Prestations demandées :

Les tâches à réaliser par le consultant consisteront, entre autres, à i) passer en revue la littérature sur les thèmes concernés ii) exploiter les sources d'information disponibles sur l'innovation en Mauritanie et dans les contextes similaires et iii) procéder à une analyse SWOT des acteurs du SNI en Mauritanie, iv) proposer les grandes lignes d'une stratégie nationale réaliste en matière d'innovation pour la Mauritanie avec des recommandations stratégiques et opérationnelles y afférant

Pour mener à bien ce travail, l'étude devra s'articuler autour des axes indicatifs suivants:

- Analyse des pratiques en la matière,
- Diagnostic de la situation des acteurs de la recherche et de l'innovation,
- Identification des besoins prioritaires en matière de mise en place d'un SNI,
- Proposer des orientations stratégiques et des recommandations opérationnelles en matière d'innovation

Ces éléments ne sont pas exhaustifs, le consultant étant appelé à creuser dans son expérience afin de passer en revue tous les aspects pertinents relatifs à l'étude.

V) Profil du consultant

La consultation sera menée par un Consultant titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur, au moins Bac+5 dans une discipline liée aux thèmes de l'étude. Il devra avoir une connaissance approfondie de l'environnement socio-économique du pays, de l'organisation et du fonctionnement des institutions chargées de la recherche et de l'innovation, du secteur privé et de l'entrepreneuriat en Mauritanie.

VI) Durée et déroulement de la mission

La durée de la mission est de trente **(30)** jours ouvrables. Le consultant présentera une note méthodologique une semaine après le lancement de l'étude. Cette note établira une ébauche du plan de l'étude.

Il devra envoyer au CMAP un rapport provisoire, version physique et électronique format *Word*, au plus tard quatre semaines, après le démarrage des prestations.

Il enverra également un rapport définitif, version physique et électronique format *Word*, une semaine, au plus tard, après la notification par le CMAP des remarques et commentaires, **y compris ceux de l'évaluation par les pairs**, sur la version provisoire du rapport. Il assistera au focus groupe de validation de l'étude. Il devra prendre bonne note des observations et remarques formulées. Il travaillera sous l'égide du CMAP et s'efforcera de respecter le calendrier convenu de réalisation des activités.